

Montréal, le 5 juin 2012

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

Me Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques - Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'augmentation à 300 MW de la quantité recherchée en vertu du programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle
Dossier de la Régie : R-3801-2012**

Cher confrère,

Le 4 juin 2012, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande d'approbation relative à l'augmentation à 300 MW de la quantité recherchée en vertu du programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle. Cette demande prévoit la modification d'une modalité du Programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle du Distributeur, de manière à augmenter la quantité visée par ce programme à 300 MW. Cette demande fait suite à l'adoption, par le gouvernement, du décret numéro 530-2012.

La Régie entend traiter la demande sur dossier et publiera l'avis ci-joint sur son site internet ce jour. Elle demande au Distributeur d'afficher, dans les meilleurs délais, cet avis sur son propre site internet.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as

P.j.